



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Jean-Michel Blanquer**  
*Ministre de l'Éducation Nationale*  
Hôtel de Rochechouart  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Le Havre, le 16 octobre 2019

Objet : Situation administrative des AESH en région Havraise

Monsieur le Ministre,

Depuis la rentrée, je suis sollicité par plusieurs familles dépourvues d'un accompagnement pour assurer la scolarité de leur enfant handicapé, et ce malgré la notification de cette nécessité par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Si la situation s'est améliorée en comparaison avec la rentrée 2018, il convient de se souvenir que celle-ci avait été catastrophique du point de vue de cet accompagnement sur ma circonscription et, qu'en tout état de cause, des besoins demeurent non satisfaits à ce jour sur le Havre et son agglomération.

Ces situations que j'ai relayées auprès des services départementaux de l'Éducation nationale me semblent contraires à vos engagements et il m'apparaît indispensable qu'elles puissent être désormais solutionnées sans délai à l'approche des premières vacances scolaires.

Par ailleurs, je suis alerté de manière quotidienne par des agents en charge de cet accompagnement (AESH) qui m'expliquent se trouver sans contrat de travail et sans rémunération depuis la rentrée. Si les situations se règlent au cas par cas depuis peu, ces agents ne perçoivent que des acomptes qu'ils devront rembourser lorsqu'ils percevront leurs salaires.

Je m'étonne d'ailleurs que de simples acomptes sur des salaires couvrant pourtant des périodes effectives de travail soient ainsi versés en lieu et place de la totalité du salaire dû.

../..

Comme j'ai du mal à comprendre que ces personnels en poste auprès d'enfants handicapés puissent ainsi travailler sans contrat. Je souhaiterais qu'il me soit précisé la nature de la couverture de responsabilité en cas, par exemple, de chute d'un enfant dont ils ont la charge.

Je sais également que plusieurs de ces agents rencontrent des difficultés administratives avec Pôle emploi puisqu'ils ne peuvent pas produire de liens avec leur employeur actuel.

Je suis intervenu à plusieurs reprises auprès de Madame GAVINI-CHEVET, rectrice de Normandie, qui apportent une réponse aux situations individuelles transmises, mais qui me confirment pour ces AESH le versement de simples acomptes.

J'en appelle par conséquent à votre autorité.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11